



Plusieurs types d'informations

- Une écoute par un professionnel confirmé
- Des entretiens personnalisés (sur rendez-vous ou par téléphone)
- Des réunions d'informations et d'échanges
- Des réponses par courriel à vos demandes
- Une rubrique dédiée sur le site internet de l'UDAF : www.udaf45.com



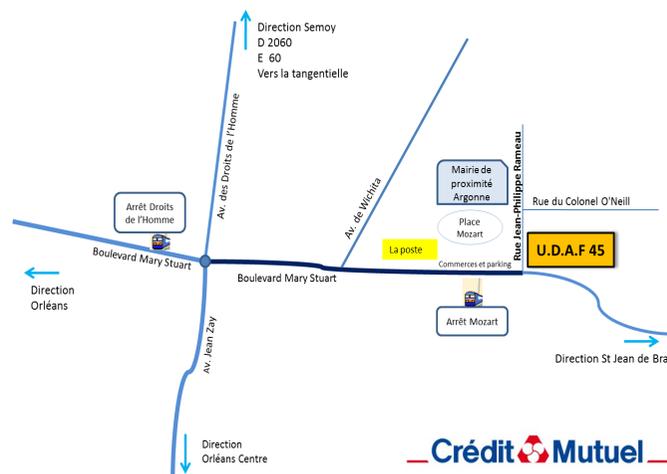
U.D.A.F. DU LOIRET
Espace Informations Familles
 2 rue Jean-Philippe Rameau
 CS 75719

45057 ORLEANS Cedex 01
 ☎ 02 38 71 99 11 / 02 38 71 99 32
 Fax : 02 38 71 99 86
eif@udaf45.fr / @ www.udaf45.com

Plan d'accès

Accès direct à l'U.D.A.F :

- ligne B du tramway, arrêt Mozart
- par le bus ligne 3, arrêt Wichita



10/09/2015

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

**Pour prendre rendez-vous
 vous pouvez nous contacter
 du Lundi au Vendredi
 de 10h à 12h et
 de 14h à 16h.**

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



La protection juridique est « un devoir des familles et de la collectivité publique ».

La loi réaffirme le principe de priorité familiale.

L'UDAF du Loiret souhaite favoriser les solidarités inter et intra générationnelles.

C'est dans cet esprit qu'elle met ce dispositif à disposition des familles du département.

◆ Quelles sont les obligations pour un tuteur ?

Vous souhaitez exercer ou vous avez accepté d'exercer la protection légale d'un de vos proches (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice).

La loi du 5 mars 2007 qui réforme la protection juridique des majeurs fixe comme priorité le respect et la liberté de la personne. Elle soumet ainsi le tuteur familial à certaines obligations :

- L'inventaire du patrimoine,
- Les comptes de gestion,
- La requête en ouverture de comptes bancaires,
- L'autorisation du juge des tutelles en matière de logement,
- L'information du majeur sur sa situation personnelle.
- Etc...

◆ Vous avez des questions ?

Je suis tuteur d'un proche. Le juge doit-il donner son accord pour toutes mes démarches?

Le tuteur peut-il vendre les biens de mon père ?

Ma mère à été placée sous curatelle sans mon accord est-ce légal ?

◆ Que proposons-nous ?

Notre objectif est de vous informer de manière impartiale et soutenir vos démarches sans réaliser d'acte dévolu au tuteur.

Information et soutien

Vous avez besoin d'aide pour remplir un document, rédiger des courriers et requêtes, vérifier une procédure ou une information...

Des professionnels mettent à votre service leurs compétences et savoir faire pour apporter des réponses à vos questions ou clarifier avec vous certains points particuliers.

